

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



**DOCUMENT
À
CONSERVER**



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque est défini par la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (aléa) s'applique à une zone où se concentrent des enjeux humains, matériels ou environnementaux.

Par exemple, un séisme ou une inondation dans une zone inhabitée et sans bâtiment ne constitue pas un risque majeur du fait de l'absence d'enjeux.

Un risque majeur est un événement rare et d'une grande gravité : nombreuses victimes, dégâts matériels importants, impacts environnementaux.

À La Tour du Pin, les risques identifiés restent faibles ou modérés, mais il est important de les connaître pour avoir les bons réflexes.

SOMMAIRE

• Le risque météo - inondation.....	p. 4-5
• Le risque séisme.....	p. 6
• Le risque mouvement de terrain.....	p. 7
• Le risque transport de matières dangereuses.....	p. 8
• Le risque accident industriel.....	p. 9
• Consignes générales.....	p. 10
• Alerte à la population.....	p. 12

ÉDITO



« Vous avez entre les mains la nouvelle version du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, plus communément appelé DICRIM.

C'est un outil de communication destiné à vous informer sur les risques majeurs présents sur la commune et les consignes de sécurité à suivre en cas d'événements graves, afin de préserver votre sécurité et celle de vos proches.

Ce livret est donc un document important. Prenez le temps de le lire, conservez-le et revenez régulièrement dessus.

Notons également que la Ville de La Tour du Pin est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde, mis à jour au printemps 2025. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision en situation de crise. »

**Claire Durand,
maire de La Tour du Pin**

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »

Article L125-2 du Code de l'Environnement



MÉTÉO INONDATION

LES INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau consécutive à la montée du niveau d'un cours d'eau.

Sur notre commune, le risque est induit pas la présence de la Bourbre et plus particulièrement du canal Mouturier. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été établi afin de contrôler l'urbanisation dans les zones concernées.

Il est rappelé que les riverains du canal ont la responsabilité d'entretenir leurs berges pour prévenir tout barrage.

LE RUISSELLEMENT

L'imperméabilité du sol (bâtiments, voirie, sols très secs et très tassés) limite l'infiltration des pluies.

La pente, la saturation éventuelle ou le refoulement du réseau d'assainissement provoquent des écoulements de surface plus ou moins importants.

La ville étant bordée de pentes raides, le risque de ruissellement est présent au pied des coteaux.

LES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

On parle de tempête lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

Pour les chutes de neige, deux paramètres sont à prendre en compte : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige. Les principaux dangers liés à ce risque sont : effondrements de toitures, destructions des réseaux téléphoniques et électriques, chutes d'arbres, routes coupées...



TEMPÊTE

Limiter ses déplacements ; prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets ; ne pas intervenir sur les toitures ; ranger les objets exposés au vent ; éviter toute activité extérieure

FORTES PLUIES

Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau ; se renseigner sur les conditions de circulation ; se conformer aux consignes des pouvoirs publics ; respecter la signalisation et les périmètres de sécurité

ORAGE

Être prudent dans ses déplacements et ses activités de loisir ; éviter les zones boisées ; éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

• Avant

Mettre hors d'eau les objets et biens précieux ; repérer les disjoncteurs et vannes de coupure gaz ; arrimer les cuves ; obturer les entrées d'eau ; évacuer les véhicules hors zone inondable ; faire une réserve d'eau potable ; écouter les consignes des pouvoirs publics.

Prévoir les moyens d'évacuation

• Pendant

S'informer auprès de la Ville et de la radio de la montée des eaux

Dès l'alerte, fermer les portes et ouvrants, couper les énergies et rejoindre une zone sécurisée

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre par les autorités ou si vous êtes forcé(e) par la crue.

• Après

Ne rétablir le courant que si les installations sont sèches

Faire sa déclaration de sinistre





SÉISME

Un séisme ou tremblement de terre est le résultat de la libération brusque d'énergie accumulée dans le sol ce qui se traduit par des vibrations plus ou moins importantes et des fractures (failles).

La commune est située dans une zone de sismicité modérée (niveau 3). Ce risque est pris en compte dans les constructions (règles parasismiques) et tout particulièrement celles qui sont ouvertes au public ou qui présentent un risque.

Les bons réflexes à avoir

• Avant

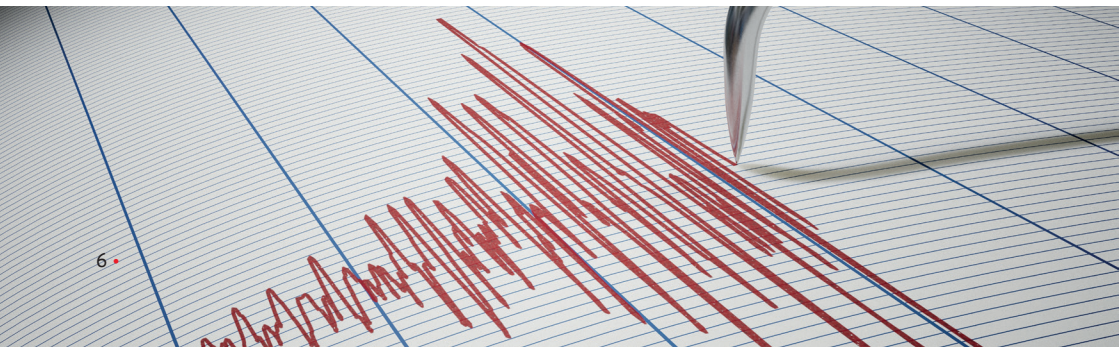
Repérer les points de coupures eau, gaz, électricité
Fixer les appareils lourds et les meubles

• Pendant

A l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur ou sous des meubles solides / S'éloigner des fenêtres
A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques et s'éloigner des façades, toitures et des risques de chutes de matériaux

• Après

Toujours se méfier des répliques
Dans les décombres, taper avec un objet sur des canalisations, poutres... pour signaler sa présence





MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont très variables, les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les zones à risques sont identifiées sur la carte du Plan de Prévention des Risques Naturels. Elles se situent sur les zones les plus pentues des coteaux entourant la ville.

Les bons réflexes à avoir

• Avant

D'une manière générale, signaler à la Ville les fissures au sol et sur le bâti, les affaissements de sol, la présence de blocs instables ou désolidarisés...

• Pendant

A l'intérieur : en cas de craquement inhabituel, fermer les ouvrants et quitter la zone / S'inquiéter des personnes vulnérables

A l'extérieur : s'éloigner de la zone et se mettre en sécurité

• Après

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Suivre les recommandations des autorités et experts





TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque résulte d'un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferrée et par canalisation.

On peut observer trois types d'effets consécutifs à un accident impliquant des matières dangereuses : l'incendie, l'explosion et le dégagement de nuage toxique.

En cas d'accident, un plan de secours spécialisé est déployé par l'organisation responsable et les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité.

Les bons réflexes à avoir

• Avant

Savoir identifier un transport de marchandises dangereuses (plaque orange et pictogramme de signalisation sur les véhicules et colis transportés)

Respecter les consignes d'alerte des populations

• Pendant

Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte au 112

Respecter les consignes des services de secours durant l'alerte et une fois sur les lieux du sinistre

• Après

En cas de confinement, aérer le local dès la fin de l'alerte





ACCIDENT INDUSTRIEL

Il peut s'agir d'un incendie, d'une explosion, d'une fuite de liquide polluant ou d'une dispersion atmosphérique de gaz toxique.

Les effets d'un accident industriel dépendent des produits impliqués, du site et de sa localisation, de la nature de l'événement.

Les conséquences peuvent être humaines, économiques ou environnementales.

Les bons réflexes à avoir

• Avant

Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

• Pendant

Si vous êtes témoin d'un accident :

- donner l'alerte aux pompiers (18, 112 ou 114), à la police ou à la gendarmerie (17, 112 ou 114), en précisant le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique...), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion...)
- s'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie

Si un nuage ou des fumées viennent vers vous :

- fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner
- inviter les autres témoins à faire de même
- obéir aux consignes des services de secours : à l'écoute de la sirène, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone mais éviter de s'enfermer dans un véhicule ; en cas de confinement, fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations et s'en éloigner

• Après

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Suivre les recommandations des autorités et experts

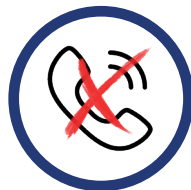
CONSIGNES GÉNÉRALES



Couper les réseaux d'électricité, eau, gaz
Ne pas les rétablir sans l'accord des autorités ou d'un spécialiste



Ecouter la radio ou s'informer sur internet



Ne pas utiliser son téléphone sauf pour prévenir les autorités ou signaler son départ à ses proches



Ne pas fumer



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont en sécurité, l'encadrement scolaire s'occupe d'eux.



Rejoindre un lieu sécurisé signalé par la commune ou les sapeurs-pompiers



Respecter les périmètres de sécurité

En cas d'urgence, composer le 112 (114 pour les sourds et malentendants)

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,**
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !

ALERTE À LA POPULATION

La Préfecture vous alerte

Le dispositif National **FR-ALERT** permet à la Préfecture d'informer la population via la téléphonie mobile (SMS et/ou notification). En Isère, les messages d'alerte à la population sont diffusés via les médias suivants :

France Inter 87.9 - Radio France Bleu Isère 101 FM – Radio Isa 100.3 FM - Télévision France 3 Alpes

La Ville vous alerte et vous informe

- **Accueil téléphonique** : 04 74 83 24 44
 - **Site** : www.latourdupin.fr
 - **Mail** : pcs@latourdupin.fr
- **3 panneaux lumineux** (consultables via l'application Cento Live)
- **5 points infos** : Général de Gaulle, Carnot, Jean Rabatel, Charles Baudelaire, rue de la paix
 - **Bulletin municipal** : Les ACTUS
 - Messages **haut-parleurs** sur véhicules
 - **Réseaux sociaux** (Facebook, Instagram)
 - Application **Illiwap**
 - Chaîne **WhatsApp**



Mise en page : John Courroux
Crédits photos : Ville de La Tour du Pin, Adobe Stock, DR (sauf mention contraire)
Impression : Imprimerie Champagnac
Ce livret est imprimé en 5 000 exemplaires dans une imprimerie certifiée Imprim'vert.
Novembre 2025